FEDERATION DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE



Référentiel Interne de Formation et de Certification

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE 1 (PSE1)

Préambule

Les dispositions du présent référentiel sont prises en application de l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux Premiers de secours.

La filière opérationnelle de sécurité civile comprend les unités d'enseignement suivantes :

1. La formation initiale et continue de secouriste « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1) dont les référentiels nationaux de compétences, de formation et de certification figurent en annexe 1 du présent arrêté ;
2. La formation initiale et continue d'équipier-secouriste « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2) dont les référentiels nationaux de compétences, de formation et de certification figurent en annexe 2 du présent arrêté.

Les organismes habilités et ceux qui bénéficient d'une délégation s'engagent à :

- Assurer les formations conformément aux conditions décrites dans le référentiel de formation validé par le ministre chargé de la sécurité civile ;
- Disposer d'un nombre suffisant de formateurs de formateurs et de formateurs pour la conduite satisfaisante des sessions qu'ils organisent ;
- Assurer ou faire assurer la formation continue de ses formateurs de formateurs et formateurs ;
- Proposer au préfet de département des formateurs de formateurs et formateurs pour participer aux jurys d'examens des différentes formations aux premiers secours ;
- Mettre à disposition de ses formateurs de formateurs et formateurs, les matériels techniques et pédagogiques nécessaires aux formations ;
- Ne pas confier la réalisation des formations à une personne morale tierce non habilitée.

Ce document :

- Constitue le référentiel interne de formation « RIF » et de certification « RIC », il a été réalisé par l'Equipe Pédagogique Nationale (EPN) de la Fédération des Secouristes Français Croix blanche. Il sera déposé à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises,

- Constitue la pédagogie à mettre en œuvre pour dispenser et évaluer l'action de formation « Premiers Secours de niveau 1 » par les comités départementaux affiliés à la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche,

- Définit les règles à suivre pour organiser les formations aux « Premiers Secours de niveau 1 ».

Table des matières

Préambule.....2
Le cadre juridique.....4
Organisation pédagogique :.....4
Caractéristiques administratives :.....4
Archivage :.....5
Validation et attribution du certificat de compétences : 5
Modalités d'évaluation : 6
Délivrance de l'attestation de formation.....9
Le référentiel de compétences 10
Les techniques pédagogiques : 13
Le chronogramme de la formation PSE 1 en présentiel : 14
La formation PSE1 en Blended.....15
Annexes 24
1. Fiche de suivi individuel d'évaluation Premiers Secours de niveau 1.....24
2. Attestations, diplômes et questionnaire de satisfaction.....24
ANNEXE 1 : Fiche de suivi individuel d'évaluation PSE 1.....25
ANNEXE 2 : Attestations et diplômes 30

Le cadre juridique

Organisation pédagogique :

- Durée de la formation : 35 heures minimum
- Nombre de participants : 06 à 18
- Condition d'admission en formation : Être âgé (e) de 16 ans ou plus.

Qualification des formateurs :

Les formations peuvent être assurées uniquement par les formateurs des organismes habilités, suivants les dispositions des articles R.726-3 et suivants du code de la sécurité intérieure, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Être titulaires du certificat de compétences de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE FPS) et satisfaire aux obligations de formation continue ;
- L'un des formateurs est désigné responsable pédagogique par l'autorité d'emploi.

Encadrement de la formation :

Le taux d'encadrement ne peut être inférieur au minimum indiqué dans le tableau ci-dessous pour les phases d'apprentissage en présentiel, conformément à l'arrêté du 15 juin 2024.

Formation PSE 1		**Initiale**		**Continue***	
Nombre d'apprenants		**6 à 12**	**13 à 18**	**6 à 12**	**13 à 18**
Equipe pédagogique	Formateur, responsable pédagogique	1	1	1	1
	Formateur(s)	1	2	0	1
Total d'encadrement		**2**	**3**	**1**	**2**

En deçà de six apprenants, une formation ne peut débuter ou doit s'arrêter. Au-delà de dix-huit apprenants, une nouvelle session de formation doit être ouverte. Les formateurs désignés pour encadrer la formation sont exclusivement dédiés à cette activité.

Caractéristiques administratives :

Conformité :

- Au conducteur de formation initiale PSE 1 de la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche (téléchargeable sur le serveur fédéral),
- Aux dernières recommandations relatives à l'unité d'enseignement de Premiers Secours en Equipe de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (téléchargeable sur le serveur fédéral).

Procédures administratives :

- Avant la formation : création de la session sur l'outil de gestion fédéral, envoi des convocations aux participants.
- Pendant la formation : émargement, fiche de renseignements, le dossier de suivi et d'évaluation, fiche d'évaluation à chaud, attestation de fin de formation. Un support de formation est remis aux participants (version papier ou dématérialisée).
- Après la formation : procès-verbal, clôture de la session sur l'outil de gestion fédéral, envoi des certificats de compétences (version papier ou dématérialisée).

Archivage :

Il existe en France des règles communes et précises pour l'archivage et la conservation des documents. Les archives publiques sont les documents qui procèdent de l'activité des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public, telles les actions de formation de sécurité civile dispensées par les organismes de formation agréés par le ministère chargé de la sécurité civile.

Sont considérés comme documents administratifs, au sens du présent référentiel, tous dossiers, comptes rendus, procès-verbaux, fiches d'évaluation…, qui comportent une interprétation du droit positif ou une description des procédures administratives, avis, prévisions et décisions, qui émanent des organismes de formation agréés pour les formations aux premiers secours. Ces documents peuvent revêtir la forme d'écrits, d'enregistrements sonores ou visuels, de documents existants sur supports informatiques ou pouvant être obtenus par un traitement automatisé d'usage courant.

Les différentes parties administratives de la formation « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » doivent être archivées par les Comités Départementaux des Secouristes Français Croix Blanche, tant à titre de justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche :

- Fiches d'inscription et fiches de suivi et d'évaluation formatives
- Feuilles d'émargement (ou fiches de présence) et Procès-verbaux (30 ans).

Cet archivage permet également l'analyse à-postériori des documents, attestant ainsi de la qualité de la formation et, le cas échéant, de définir le niveau de responsabilité de chaque acteur de la formation. Le délai de communication est en principe de trente ans à compter de la production du document.

Validation et attribution du certificat de compétences :

En conformité avec l'arrêté du 15 juin 2024 :

L'objectif :

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir aux apprenants les capacités nécessaires à :

- porter assistance, seul et sans matériel, à une personne en situation apparente de péril grave et imminent en réalisant des gestes salvateurs ;
- porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, avec matériels et sous les ordres d'un équipier-secouriste ou d'un chef d'équipe, dans le cadre d'opérations de secours.

Les compétences :

L'unité d'enseignement permet aux apprenants d'acquérir les compétences suivantes :

1. Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi ;
2. Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour soi-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
3. Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés ;
4. Réaliser les gestes de premiers secours, seul ou en équipe, face à une personne :
    a. Victime d'une obstruction des voies aériennes ;

b. Victime d'un saignement abondant ;
c. Ayant perdu connaissance ;
d. En arrêt cardiaque ;
e. Victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique ;
f. Présentant un malaise ;
g. Présentant un traumatisme des membres ou de la peau ;

5. Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage ;
6. Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Modalités d'évaluation :

Les généralités de l'évaluation

Le suivi des apprenants est réalisé tout au long de la formation par le formateur à l'aide d'une fiche de suivi et de grilles d'évaluation sommative des cas concrets élaborées par l'Equipe Pédagogique Nationale (EPN) de la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche. La fiche de renseignement, de suivi et d'évaluation sera utilisée tout au long de la formation et permettra la délivrance du certificat de compétences PSE 1. Elle comprend trois niveaux d'évaluation :

- Evaluation formative,
- Evaluation sommative,
- Evaluation de la formation.

Le cadre législatif : « *arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle »*

Les certificats de compétences de « secouriste » sont délivrés aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ;
- Avoir acquis les compétences mentionnées au paragraphe 1.2 de l'annexe de l'arrêté du 15/06/2024
- Satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification de l'organisme formateur.

L'évaluation formative

C'est une évaluation qui s'effectue pendant la période d'apprentissage, à l'intérieur d'une phase pédagogique et qui a pour but de guider les apprenants dans et au cours de leur travail ou d'apprentissage. Elle cherche à situer les difficultés pour aider la personne à découvrir les procédures qui lui permettront de progresser dans son apprentissage. Elle permet de saisir ce qui est compris ou non, ce qui est acquis ou non. Cette évaluation a pour but d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs.

L'évaluation formative est d'abord à visée pédagogique. Cette évaluation ne doit pas donner lieu à l'attribution d'une note ou d'une sanction, mais un moyen à la fois de situation dans l'apprentissage et de régulation de celui-ci.

L'évaluation formative est l'évaluation intervenant, au terme de certaines tâche d'apprentissage et ayant pour objet d'informer l'apprenant et le formateur de maîtrise d'atteint, et éventuellement, de découvrir en quoi un apprenant éprouve des difficultés d'apprentissage, en vue de lui proposer ou de

lui faire découvrir des stratégies qui lui permettent de progresser.

L'évaluation sommative

L'évaluation sommative correspond aux fiches des (cas concrets) réalisés en fonction du conducteur de la fédération que le formateur devra remplir afin de constituer le dossier permettant de positionner l'apprenant apte ou inapte, en fonction de l'atteinte des compétences définies par le référentiel de certification.

Il incombe à l'équipe pédagogique d'utiliser le plus souvent possible l'évaluation formative, sous toutes ses formes, lors de l'enseignement du PSE 1. Elle sera formalisée dans une fiche de suivi individuel de la technicité et des fiches d'évaluation formatives des mises en situations de simulations (évaluations reportées sur l'annexe 1 ou 2 à la fin de la formation), ces fiches de suivi seront renseignées tout le long de la formation avec les participants.

L'évaluation sommative à visée certificative

Permet de valider officiellement un bloc de compétences, une évaluation sommative sert à **certifier** le niveau de compétence atteint par l'apprenant à un moment donné. L'évaluation sommative à visée certificative est la méthode utilisée par la Fédération. L'évaluation sommative va être additionnée afin de vérifier si l'apprenant a validé les compétences de la formation, en respectant le référentiel de certification de la formation dispensée. Cela permettra de valider, ou non, l'apprenant dans le cadre de l'évaluation certificative pour le PSE 1. Les critères des fiches de suivi (technicité et mises en situations de simulations) seront présentés aux participants au début de la formation.

Les conditions qui permettent aux participants d'être déclarés aptes ou inaptes aux formations PSE 1 sont :

- Réaliser, correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation ;
- Démontrer, lors des séquences de mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

Les techniques et procédures :

La compétence relative à la réalisation correcte de l'ensemble des techniques et procédures de la formation PSE 1 est évaluée de manière spécifique à l'aide d'une fiche de suivi « évaluation de la technicité et des procédures » (annexe 1). La case « VALIDE » sera cochée lorsque la technique ou procédure sera exécutée conformément aux recommandations relatives aux Premiers Secours.

La compétence relative à « réaliser, correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation » est acquis lorsque toutes les techniques et procédures PSE 1 mentionnées sur la fiche de suivi « mise en œuvre des savoirs et des procédures » ont été validées.

Les mises en situations de simulations :

Les deux premières mises en situation (cas concrets) de la formation seront des évaluations formatives (non-prise en charge dans le dossier de suivi), l'arrêt cardiaque fera obligatoirement parti des mises en situations qui permettront de réaliser l'évaluation sommative.

⚠ **Les participants ne tiendront pas la fonction de chef d'équipe ou d'équipiers secouristes. Cela pourra être jouée par le formateur ou un assistant titulaire de la formation PSE 2 ou Chef d'équipe à jour de formation continue.**

Les critères de validation sont les suivants :

A : Attitude adaptée prise en charge conforme de la victime
B : Quelques difficultés ne mettant pas en jeu la prise en charge de la victime
C : Désorganisation, imprécision mettant en jeu l'efficacité de la prise en charge de la victime
D : Méconnaissance et inefficacité de la prise en charge de la victime
NE : Non Évalué

La compétence 1 sera considérée comme atteinte dès lors qu'elle aura été validée à plus de 50% lors d'évaluations sous forme de questionnaires.
Les compétences 2-5-6 seront considérées comme atteintes dès lors qu'elles auront été validées au moins une fois lors des mises en situations de simulations réalisées pendant la formation.
Les capacités 3 et 4 seront considérées comme atteintes dès lors qu'elles auront été validées au moins deux fois lors des mises en situations de simulations réalisées pendant la formation.

Report sur la fiche d'évaluation de la mise en œuvre des savoirs et des procédures PSE 1
Lorsque les critères lors du cas concret sont en **A** ou en **B**, le formateur notera **OUI**
Lorsque les critères lors du cas concret sont en **C** ou en **D**, le formateur notera **NON**

L'évaluation certificative
Au regard de la somme des différentes évaluations (évaluation des techniques et procédures PSE1 et fiche d'évaluation sommative d'une mise en situation PSE1) l'ensemble de l'équipe pédagogique renseigne le résultat final sur les fiches d'évaluation certificatives (annexes 1 et 2) en rayant la mention inutile « OUI » ou « NON ». Ces fiches de suivi certificatives sont obligatoirement signées par les formateurs et le participant. Les participants sont informés par le responsable pédagogique, à l'issue de la concertation de l'équipe pédagogique, du résultat de la certification de la formation.

Synthèse pour être validé, le candidat doit :

- Être présent tout au long de la formation.
- Avoir validé la compétence 1 avec plus de 50% au questionnaire.
- Avoir réalisé l'ensemble des techniques et validé les techniques et procédures du PSE1.
- Avoir validé l'ensemble des compétences liées aux évaluations sommatives (cas concrets) :
    - Compétences 2, 5 et 6 : validées au moins une fois.
    - Compétences 3 et 4 : validées au moins deux fois.

Gestion des échecs
Dans la partie "évaluation des techniques", chaque participant doit avoir réalisé correctement la totalité des techniques exigées.
Dans la partie " Évaluation des savoirs de mise en œuvre des procédures ", le participant doit obtenir au moins une fois par un oui les compétences 1 -2 - 5 – 6 et au moins deux fois par un oui les

compétences 3 – 4.

Si le participant n'a pas atteint les compétences exigées, il peut bénéficier d'un itinéraire pédagogique s'il a atteint 4 des 6 compétences exigées.
Cet itinéraire pédagogique sera proposé au stagiaire par le responsable pédagogique dans l'année qui suit la formation et obligatoirement à l'occasion d'une formation initiale.

Si cet itinéraire ne permet pas la validation des compétences non acquises, le participant devra refaire une formation initiale complète.
Un participant a atteint moins de 4 des 6 compétences exigées par la formation, fixées dans le contrôle continu du « PSE 1 », il doit alors suivre une nouvelle formation complète « PSE1 ».

Délivrance de l'attestation de formation

L'acquisition des connaissances relatives à l'unité d'enseignement PSE1 est reconnue par un certificat de compétences dont le modèle a été déposé, pour validation, auprès du Ministre chargé de la Sécurité Civile (Annexe 1). Ce certificat, signé et délivré par le Président de la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche est délivrée aux participants conformément au chapitre 3 de l'annexe 1 de l'arrêté du 15/06/2024 relatif à la filière opérationnelle. Les conditions d'aptitude, connues des participants, sont détaillées au chapitre 4 de ce référentiel.

L'évaluation de la formation (de satisfaction)

Effectuée à la fin de la formation, elle permet de connaitre l'avis des participants et permettra au formateur de prendre en compte les remarques lors des formations suivantes.

Le référentiel de compétences

Modalités d'évaluation :

Le participant à l'unité d'enseignement « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » doit, pour exercer son activité de secouriste :

- Réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et procédures abordées lors de la formation,
- Démontrer lors des séquences de mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementale

Il doit être capable de :

Bloc de compétences 1 **Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi ;** **Adopter une attitude et un comportement adapté lors de la prise en charge d'une victime et être capable de dispenser les premiers secours psychologiques.**			
Capacités	**Contenus abordés savoirs/savoirs faire**	**Référentiel d'évaluation**	
		Modalités d'évaluation	**Critères d'évaluation**
1.1 - Capacité à comprendre et tenir son rôle au sein d'un dispositif prévisionnel de secours.	Les rôles et missions au sein des dispositifs prévisionnels de secours.	Questionnaire	L'apprenant doit répondre à l'ensemble des questions et valider 50% sur 8 questions
1.2 - Capacité à agir dans le respect du cadre juridique défini par l'autorité d'emploi.	Le cadre juridique de l'autorité d'emploi.	Lors des mises en situations différées	Utilisation correcte des documents de l'autorité d'emploi.
1.3 - Capacité à assurer une traçabilité fiable à travers les documents réglementaires.	Les procédures administratives (fiches bilan, réflexe …).		
1.4 - Capacité à adapter son comportement face à l'impact psychologique d'une situation, en particulier avec les victimes vulnérables comme les enfants.	L'impact psychologique de la situation sur la (les) victime (s), l'abord relationnel, l'intervention auprès d'un enfant. Le potentiel mental du secouriste.		Attitude et comportement adapté lors de la prise en charge d'une victime.
1.5 - Capacité à pratiquer et faire pratiquer des exercices de respiration contrôlée.	Pratiquer et faire pratiquer les exercices de respiration contrôlée		
1.6 - Capacité à échanger efficacement avec l'équipe, la victime et son entourage.	La communication avec les membres de l'équipe, la victime et son entourage		Communication adaptée avec ses différents interlocuteurs

Bloc de compétences 2 : **Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.**			
Capacités	**Contenus abordés savoirs/savoirs faire**	**Référentiel d'évaluation**	
		Modalités d'évaluation	**Critères d'évaluation**
2.1 - Capacité à identifier les dangers et à mettre en œuvre des mesures de protection adaptées en situation d'intervention.	Les situations dangereuses et en identifier les risques. Les mesures de protection individuelle de l'intervenant et de sécurité sur intervention.	Analyses de situations lors des cas concrets	Identification des situations à risques.
2.2 - Capacité à reconnaître un risque viral et à appliquer le protocole d'accident d'exposition au sang (AEV/AES).	Les accidents d'exposition à un risque viral et le risque infectieux.	Lors de mise en situation	Réalisation du protocole de l'AEV
2.3 - Capacité à appliquer les mesures de protection individuelle adaptées à chaque situation d'intervention.	Les techniques de protection individuelle.	Lors des mises en situation	Mise en œuvre des mesures de protection adaptées pour les sauveteurs, la victime et l'entourage ;
2.4 - Capacité à appliquer les protocoles de nettoyage et de désinfection du matériel, des locaux ou des véhicules.	Le nettoyage et la désinfection des matériels et/ou du local ou d'un véhicule.	Lors des mises en situation	Respect des protocoles d'hygiène (voir fiches réflexe).
2.5 - Capacité à utiliser les emballages adaptés et à respecter les consignes de tri des déchets.	Utilisation des emballages à élimination des déchets.	Lors des mises en situations de tri des déchets	Respect du tri des déchets

Bloc de compétences 3 : **Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés.**			
Les capacités	**Contenus abordés savoirs/savoirs faire**	**Référentiel d'évaluation**	
		Modalités d'évaluation	**Critères d'évaluation**
3.1 - Capacité à réaliser un bilan structuré en respectant la chronologie des quatre regards.	Les quatre regards d'un bilan et leur chronologie dans la prise en charge d'une victime.	Lors des mises en situations différées	L'organisation des regards est pertinente et complète
3.2 - Capacité à identifier le service de secours adapté et à transmettre les informations de manière appropriée.	Les différents services de secours, et les moyens de transmission.	Lors des mises en situations différées	Choisir le bon service de secours pour effectuer la transmission
3.3 - Capacité à organiser les informations de manière claire et rigoureuse avant transmission aux secours.	Réalisation du bilan de manière structurée et rigoureuse.	Lors des mises en situations différées	Structurer le bilan avant sa transmission
3.4 - Capacité à transmettre un bilan complet, clair et opportun au médecin régulateur.	Transmission de tous les éléments du bilan nécessaires au médecin régulateur.	Lors des mises en situations différées	La transmission de la totalité du bilan est concise et ordonnée, l'alerte est donnée au moment opportun

Bloc de compétences 4 : **Réaliser les gestes de premiers secours, seul ou équipe, face à une victime.**			
Les capacités	**Contenus abordés savoirs/savoirs faire**	**Modalités d'évaluation**	**Critères d'évaluation**
4.1 - Capacité à adopter la conduite à tenir appropriée et à réaliser les gestes conformes aux recommandations face à une victime en détresse vitale ou non.	Les différentes conduites à tenir, les gestes et les techniques de premiers secours face à une victime présentant ou non une détresse vitale. (Suivre les fiches PSE 1 uniquement). Urgences vitales Malaises et affection spécifiques Atteintes circonstancielles Traumatismes Situations particulières	Lors des mises en situations différées	La conduite à tenir est conforme La(es) technique(s) choisie (s) est (ou sont) adaptée(s) à l'état de la victime ; La(es) technique(s) sont réalisées conformément aux recommandations relatives aux premiers secours.

Bloc de compétences 5 : **Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvre d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.**			
Les capacités	**Contenus abordés savoirs/savoirs faire**	**Modalités d'évaluation**	**Critères d'évaluation**
5.1 - Capacité à préparer et utiliser le matériel de portage en respectant les consignes de sécurité.	Le matériel de transport (brancard et chaise de transport)	Lors des mises en situations différées	Respect des consignes données lors d'une immobilisation, ou de la préparation d'un dispositif de portage.
5.2 - Capacité à réaliser une immobilisation et préparer un dispositif de portage conformément aux consignes reçues.	Mise en place d'une immobilisation en suivant les consignes de son responsable ; Préparation d'un dispositif de portage.	Lors des mises en situations différées	Respect des consignes données lors d'une immobilisation, ou de la préparation d'un dispositif de portage.

Bloc de compétences 6 : **Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.**			
Les capacités	**Contenus abordés savoirs/savoirs faire**	**Modalités d'évaluation**	**Critères d'évaluation**
6.1 - Capacité à suivre strictement les procédures de prise en charge lors de l'intervention.	Respect des procédures de prise en charge	Lors des mises en situations différées	La conduite à tenir est conforme à la situation
6.2 - Capacité à ajuster la conduite à tenir en fonction de l'évolution de l'état de la victime durant la surveillance.	Lors de la surveillance, la CAT est adaptée à l'évolution de l'état de la victime	Lors des mises en situations différées	La conduite à tenir est adaptée à l'évolution de l'état de la victime
6.3 - Capacité à réagir de manière pertinente face à une situation imprévue.	Adaptation à une situation imprévue ;	Lors des mises en situations différées	Réaction pertinente face à une situation imprévue ;

Les techniques pédagogiques :

L'Activité de découverte

Elle permet de faire émerger les représentations des apprenants sur un thème précis, de mesurer le niveau de connaissances et de procurer au formateur une base de travail pour l'activité d'apprentissage.
Afin de permettre une liberté pédagogique aux formateurs, une banque de techniques pédagogiques sera intégrée au conducteur de formation initiale PSE 1.
Exemples : Questions/réponses, études de cas, travail de groupe, métaplan, question à la cantonade, etc...

L'Activité d'apprentissage

Elle permet l'acquisition de connaissances structurées et la compréhension d'un geste, d'une conduite à tenir, ou de l'utilisation d'un matériel.
Exemples : exposé (synthèse, etc.…) démonstration commentée justifiée (DCJ) suivie d'ateliers d'apprentissage du geste ou démonstration en miroir (apprentissage du geste intégré), démonstration pratique dirigée (DPD) si la démonstration nécessite plus de 2 intervenants.

L'Activité d'application (mises en situation)

Elle permet au participant de restituer son savoir (immédiatement ou de façon différée).
Elle sera adaptée au niveau de compétences à évaluer (savoir, savoir-faire, savoir-être).
Les 2/3 de la formation sont consacrés à de la pratique : ateliers d'apprentissages des gestes et procédures et mises en situation.

Le programme, les techniques pédagogiques, les durées peuvent être modifiées en fonction des recommandations du ministère de l'intérieur (ex nouvelles recommandations, COVID 19 etc.)

Le chronogramme de la formation PSE 1 en présentiel :

J1	J2	J3	J4	J5
30 min Accueil – présentation de l'organisme de formation, de la formation, des participants et du système d'évaluation	Compétence 3 : 0h30 Les bilans : Les regards La surveillance La transmission du bilan SNV Déc/Apprentissage	Compétence 4 : 1h00 Perte de connaissance Déc/Apprentissage	Compétence 4 : 1h30 Traumatismes : Plaies Déc/Apprentissage	Compétence 1 : 1h30 Evaluation de l'impact psychologique – Stabiliser l'état psychophysiologique d'une victime – L'écoute active – La respiration contrôlée – focalisation et défocalisation attentionnelle – préservation du potentiel mentale du secouriste Déc/Apprentissage
Compétence 1 : 1h00 Cadre juridique : Cadre législatif Enjeux et principes Déc/Apprent/Applic	Compétence 4 : 1h00 Les détresses vitales Détresse ventilatoire Détresse circulatoire Détresse neurologique	Compétence 4 : 2h00 Arrêt cardiaque Déc/Apprentissage	Compétence 4 : 1h00 Traumatismes : Brûlures Déc/Apprentissage	Compétence 5 : 10 min Relevage / brancardage Préparation d'un dispositif de relevage Déc/Apprentissage
Compétence 2 : 1h30 Protection - Protection individuelle de l'intervenant et sécurité sur intervention Déc/Apprentissage	Compétence 4 :1h30 Saignements abondant La section de membre Déc/Apprentissage	Compétence 1 : 1h00 Attitude et comportement - Abord relationnel en pratique – Intervenir auprès d'un enfant. Déc/Apprentissage	Compétences 1-2-3-4-6 : 1h30 3 à 5 mises en situations de malaises Application	Compétence 4 : 0h30 Noyade Déc/Apprentissage
Compétence 2 : 1h30 Les accidents d'exposition à risque viral et infectieux Déc/Apprentissage	Compétence 4 : 1h45 Obstruction des VA Utilisation de l'oxygène Déc/Apprentissage	Compétences 1-2-3-4-6 : 1h00 2 mises en situations : Perte de connaissance – Arrêt cardiaque Application	Compétence 4 : 2h00 Traumatismes : Membres Déc/Apprentissage	Compétences 1-2-3-4-6 : 4h00 Mises en situations
Compétence 3 : 2h30 Les bilans : Les regards La surveillance La transmission du bilan SNV Déc/Apprentissage	Compétences 1-2-3-4-6 : 1h15 mises en situations Obstruction –hémorragie Application		Compétences 1-2-3-4-6 : 1h00 3 à 5 mises en situations : Plaies – brûlures – traumatismes membres Application	Compétence 2 : 30 min Hygiène – Nettoyage et désinfection Déc/Apprentissage
	Compétence 4 : 1h00 Perte de connaissance Déc/Apprentissage	Compétence 1 : 2h Malaises et aggravation de la maladie Déc/Apprentissage		Evaluation de la formation 20 min

Le chronogramme est donné à titre indicatif. Son évolution prend en compte les avancées de la science, de l'éducation cognitive le tout dans une articulation avec la didactique professionnelle permettant de limiter les écarts entre la formation et le terrain. Le chronogramme est issu d'une observation du terrain.

La formation PSE1 en Blended

La formation PSE1 peut être réalisée en digital Learning (asynchrone et présentiel), seuls les apports de connaissance du savoir sont abordés. La durée de formation en Blended est de 7 heures conformément à l'arrêté. Sur présentation d'une attestation de suivi de formation, le participant pourra accéder à la partie présentielle. Les modalités d'évaluation de la formation seront identiques à celles de la formation initiale.

Formation mixte distanciel/présentiel PSE 1
Partie distanciel

N°	Partie	Durée*	Modalité pédagogique	Objectif	Contenu théorique	Modalité d'évaluation**
1	Présentation	5 min	Présentation		Présentation de la formation organisation et évaluation, lien avec le présentiel	Aucune
2	Cadre juridique	60 min	Test de positionnement Apport de connaissance Exercice	A la fin de la séquence, le participant sera capable d'identifier les rôles et missions du secouriste (seul ou en équipe) au sein des dispositifs prévisionnels de secours.	Capacité à comprendre et tenir son rôle au sein d'un dispositif prévisionnel de secours Le cadre juridique de l'autorité d'emploi Les procédures administratives (fiches bilan, réflexe …).	Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions)
3	Protection et sécurité	20 min	Test de positionnement Apport de connaissance Exercice	À l'issue de la séquence, le participant sera capable d'identifier les moyens de protection individuelle adaptés à la situation, d'appliquer les mises en situation permettant d'assurer sa propre protection, celle des témoins et de la victime, et d'indiquer les actions visant à supprimer ou à écarter le danger.	Protection contre la contamination, Protection contre les objets perforants, Vaccination.	Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions)
4	Détresses vitales	60 min	Test de positionnement Apport de connaissance Exercice	À l'issue de la séquence, les apprenants seront capables d'identifier les éléments essentiels des détresses vitales en lien avec les 4 regards	Définition, causes, risques et conséquences, signes, principes de l'action de secours. Les 3 détresses et le positionnement lors des différents regards	Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions)
5	Arrêt cardiaque	30 min	Test de positionnement Apport de connaissance Exercice	À l'issue de la séquence, l'apprenant sera capable d'identifier et d'expliquer l'importance de la chaîne de survie, ainsi que le rôle déterminant d'une prise en charge précoce et adaptée d'une victime en arrêt cardiaque	Définition, causes, risques et conséquences, signes, principes d'action de l'action de secours	Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions)
6	Attitude et comportement	60 min	Test de positionnement Apport de connaissance Exercice	À l'issue de la séquence, le participant sera capable d'adapter son comportement face à l'impact psychologique d'une situation, notamment auprès de victimises en situations vulnérables comme les enfants, et de mettre	Protection juridique du citoyen Mises en situations sages clés Maintenir ses acquis Principes de base Respiration contrôlée	Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions)

				en œuvre des exercices de respiration contrôlée.	La communication L'abord relationnel en pratique	
7	Malaise et aggravation	60 min	Test de positionnement Apport de connaissance Exercice	A la fin de la séquence l'apprenant sera capable de connaitre l'identification d'un malaise et le principe de l'action de secours	Définition, causes, risques et conséquences, signes, principes de l'action de secours.	Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions)
8	L'impact psychologique	1h30	Test de positionnement Apport de connaissance Exercice	À l'issue de la séquence, le participant sera capable d'identifier l'impact psychologique lors de la prise en charge d'une victime (chez la victime, chez lui-même ou chez un autre secouriste) et d'adapter son comportement en mettant en œuvre les premiers secours psychologiques.	Une notion d'évaluation de l'impact psychologique d'une victime en réalisant • La présentation • L'état de conscience L'expression Les apprenants réalisent une évaluation de l'impact psychologique d'une victime. Explique comment Stabiliser l'état psycho-physiologique d'une victime (focaliser son attention) réaliser l'écoute active la respiration contrôlée la focalisation/ Défocalisation attentionnelle La préservation du potentiel mental du secouriste.	Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions)
9	Noyade	30 min	Test de positionnement Apport de connaissance Exercice	A la fin de la séquence l'apprenant sera capable de connaître la prise en charge d'une noyade	Définition, causes, risques et conséquences, signes, principes de l'action de secours. Identification de la prise en charge d'une noyade en fonction des regards	Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions)
10	Conclusion	5 min	Présentation		Conclusion sur le distanciel, rappel pour le présentiel	Aucune
Durée totale			**7 heures**			

*La durée de la formation est définie dans un cadre théorique de référence. Elle est toutefois susceptible d'évoluer en fonction du rythme et des besoins d'apprentissage de chaque apprenant, pouvant être supérieure ou inférieure au volume horaire initialement prévu. Néanmoins, dans ce cadre théorique, le volume horaire est conforme aux exigences réglementaires en vigueur, fixées par l'arrêté à une durée de 7 heures.

La partie distancielle, de type asynchrone, est régulée via une plateforme numérique dédiée. Celle-ci permet un accès à l'ensemble de l'équipe pédagogique afin d'assurer le suivi de la progression des apprenants et de répondre à leurs questionnements tout au long du parcours. Le forum intégré constitue un outil central de régulation pédagogique : il favorise les apports de connaissances, les échanges entre pairs et soutient les processus de transfert cognitif nécessaires à l'ancrage des apprentissages.
La partie distancielle constitue une phase préparatoire au présentiel : elle permet l'acquisition et la consolidation des connaissances nécessaires afin d'optimiser le temps de formation en présentiel, principalement consacré à la mise en pratique, aux mises en situation et à l'évaluation des gestes techniques.

Un mentor est attribué à chaque apprenant. Il assure un suivi individualisé de l'évolution des compétences et met en œuvre un accompagnement pédagogique adapté lors des phases de formation à distance, garantissant ainsi un cadre sécurisant et soutenant l'engagement de l'apprenant.

** Les compétences sont évaluées à l'aide d'un questionnaire de validation des connaissances et, lorsque cela est pertinent, par une étude de cas contextualisée visant à vérifier la capacité de l'apprenant à analyser une situation et à mobiliser les principes de l'action de secours de manière adaptée
Un dispositif de rattrapage est prévu en distanciel. Celui-ci permet à l'apprenant de retravailler les contenus de formation et de repasser le questionnaire, favorisant ainsi la consolidation des apprentissages et l'atteinte des compétences attendues.
À l'issue de l'évaluation, une correction détaillée est mise à disposition de l'apprenant. Cette correction est accompagnée de justifications pédagogiques et de recommandations, lui permettant de comprendre ses erreurs, de faire le lien avec le cadre de référence de la formation et de renforcer le transfert des connaissances.

Partie complémentaire en présentiel PSE 1.

<table>
<tr><th>J1</th><th>J2</th><th>J3</th><th>J4</th></tr>
<tr><td>20 min
Séq 0 Accueil – présentation de l’organisme de formation, de la formation, des participants et du système d’évaluation</td><td>1h45
Séq 5 OVA</td><td>1h30
Séq 9 MISES EN SITUATIONS (PC -ACR)</td><td rowspan="3">6h00
Séq 14 MISES EN SITUATIONS</td></tr>
<tr><td>1h10
Séq 1 Protection et sécurité</td><td>1h15
Séq 6
MISES EN SITUATIONS saignements abondants - OVA</td><td>1h00
Séq 10 Malaises
Manœuvres physiques et MISES EN SITUATIONS</td></tr>
<tr><td>1h00
Séq 2 Hygiène et aseptie</td><td>2h00
Séq 7
Perte de Connaissance</td><td>1h30
Séq 11 les plaies</td></tr>
<tr><td>3h00
Séq 3 Les bilans</td><td rowspan="2">1h30
Séq 8 Arrêt cardiaque</td><td>1h00
Séq 12 les brûlures</td><td>30 min
Séq 15 Hygiène et désinfection</td></tr>
<tr><td>1h30
Séq 4 saignements abondants</td><td>2h00
Séq 13 les traumatismes en situations des membres</td><td>30 min
Séq 16 Evaluation de la formation</td></tr>
</table>

Tableau de synthèse de la formation PSE 1 en distanciel d'une durée de 7 heures (asynchrone) et le présentiel d'une durée de 28 heures.

Partie distanciel	Partie présentiel
Présentation de la formation et de l'évaluation	Accueil et présentation de la formation et l'évaluation lien avec le distanciel
Cadre juridique	**Protection et sécurité**
Protection et sécurité	Hygiène et asepsie
Détresses vitales	Les bilans
Arrêt cardiaque	Saignements abondants
Attitude et comportement	OVA
Malaise et aggravation de la maladie	MISES EN SITUATIONS saignements abondants - OVA
L'impact psychologique	Perte de Connaissance
Noyade	**Arrêt cardiaque**
Conclusion du distanciel	MISES EN SITUATIONS (PC -ACR)
	Malaises, manœuvres physiques et MISES EN SITUATIONS
	Les plaies
	Les brûlures
	Les traumatismes en situations des membres
	MISES EN SITUATIONS
	Hygiène et désinfection
	Evaluation de la formation

Parties complémentaires entre le distanciel et le présentiel

Partie uniquement en distanciel cependant un rappel est effectué en présentiel.

L'allègement de formation pour les titulaires de l'attestation de formation de « Premiers Secours Citoyen » et AFGSU 1 :

Les titulaires d'une attestation de moins de 3 ans, délivré conformément à l'annexe 1, ou d'une attestation AFGSU1 à jour de formation continue, peuvent bénéficier d'un allègement de 7 heures.

Le chronogramme de l'allègement de formation PSE 1

J1	J2	J3	J4
45 min Séq 0 Accueil – présentation de l'organisme de formation, de la formation, des participants et du système d'évaluation Correction du questionnaire diagnostique	0h30 Séq 4 les bilans	1h00 Séq 11 Attitude et comportement	1h30 Séq 17 Attitude et comportement
	1h00 Séq 5 Urgences vitales	1h00 Séq 12 Malaise et aggravation de maladie MES	0h10 Séq 18 Relevage – Brancardage
1h00 Séq 1 le cadre juridique	1h15 Séq 6 saignements abondants - MES	0h30 Séq 13 Les plaies	0h30 Séq 19 La noyade
1h30 Séq 2 Protection	0h45 Séq 7 L'OVA MES	0h30 Séq 14 Les brûlures	3h50 Séq 20 MES
1h30 Séq 3 l'hygiène et aseptie	1h30 Séq 8 Perte de connaissance - -	2h00 Séq 15 MES	0h30 Séq 21 Hygiène – nettoyage - Désinfection
2h15 Séq 4 les bilans	1h00 Séq 9 Arrêt cardiaque -	2h00 Séq 16 Les traumatismes des membres	0h30 Séq 22 Evaluation de la formation
	1h00 Séq 10 MES		

La formation continue

L'obligation et la périodicité de formation continue (Arrêté du 15 juin 2024) relève de l'autorité d'emploi. Les contenus sont fixés par instruction ministérielle. La durée de la formation continue ne peut être inférieure à 6 heures.

Les abréviations

Abréviation	Signification
PSE	Premiers Secours en Equipe
FOAD	Formation Ouverte A Distance
MES	Mise En Situation
CC	Cas Concret
AFGSU	Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence
DGSCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
AVC	Accident Vasculaire Cérébral
DEA	Défibrillateur Entièrement Automatique
DSA	Défibrillateur Semi-Automatique
DCJ	Démonstration Commentée Justifiée
DPD	Démonstration Pratique Dirigée
SNV	Situation à Nombreuses Victimes

Liste du matériel minimum

Partie pédagogique	Réglementaire Conducteurs de formation PAE FPSE, PAE FPSC, recommandations GQS/PSC/PSE de la DGSCGC. Dossier de formation (fiches de présence, attestations, grilles évaluation etc.) Questionnaire Dossier de formation (fiches de présence, attestations, grilles évaluation sommative etc.) Animation Ordinateur, Vidéo projecteur, Tableau Blanc Interactif, Planches… Coupe de tête Matériels de simulation *(matériels neutralisés et/ou non dangereux)* : Fausses prises, Cutters… Faux médicaments, Faux téléphone, Maquillage (normes) pour plaies, hémorragies, brûlures...
Partie secourisme	Tapis de sol Pièces de toile Liens Matériels pour garrot improvisé Garrots opérationnels Pansements américains Mannequins adulte, enfant, nourrisson Mannequin(s) nourrissons de désobstruction Défibrillateurs de formation Mannequin(s) nourrisson de désobstruction Matériels de simulation (matériels neutralisés et/ou non dangereux, maquillage…) : Lot A de formation + lecteur de glycémie Kit brûlure Matériel optionnel du Lot A sauf la cardio-pompe et des recommandations PSE
Hygiène	Spray désinfectant, Lingettes désinfectantes, Essuie tout, Protections buccales Consommables Visages mannequins *(si absence de protection buccale)*

Annexes

Les documents en annexes sont également téléchargeables sur le serveur fédéral.

1. Fiche de suivi individuel d'évaluation Premiers Secours de niveau 1

- Evaluation des techniques et procédures PSE 1
- Fiche de mise en situation et d'évaluation en PSE 1
- Evaluation de la mise en œuvre des savoirs et des procédures PSE 1
- Evaluation certificative PSE 1

2. Attestations, diplômes et questionnaire de satisfaction

- Attestation de formation continue PSE 1
- Notification d'évaluation défavorable
- Attestation de fin de formation
- Certificat de compétences PSE1

ANNEXE 1 : Fiche de suivi individuel d'évaluation PSE 1

FICHE DE SUIVI INDIVIDUEL D'EVALUATION

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

Dates de formation :	
Lieu :	

Nom :	**Prénom :**
Date et lieu de naissance :	
Adresse :	
Tél :	
Mail :	

Responsable pédagogique :	
Equipe pédagogique :	

Evaluation des techniques et procédures PSE1

Nom : Prénom : date :

Evaluation de la technicité	V*
Attitude et comportement	
Évaluation de l'impact psychologique	
Stabiliser l'état psycho-physiologique d'une victime	
L'écoute active	
La respiration contrôlée	
La focalisation / défocalisation attentionnelle	
Bilans	
Retournement à deux secouristes et à un secouriste	
Evaluation de la fonction respiratoire	
Evaluation de la fonction circulatoire	
Mesure de la glycémie capillaire	
Mesure de la pression artérielle	
Mesure de la saturation pulsée en oxygène	
Mesure de la température	
Evaluation de la fonction neurologique	
Mesure de la douleur	
Recherche des lésions	
Protection et sécurité	
Dégagements d'urgence	
Hygiène et aseptie	
Equipement contre les agents infectieux	
Friction des mains	
Lavage des mains	
Mise en place de gants stériles	
Retrait des gants à usage unique	
Utilisation des emballages à élimination de déchets	
Utilisation des détergents et désinfectants	
Nettoyage et désinfection du matériel	
Nettoyage et désinfection d'un véhicule ou d'un local	
Malaises et affections spécifiques	
Positions d'attente et de confort	
Aide à la prise de médicaments	
Manœuvres physiques	
Urgences vitales	
Compression manuelle	
Pansement compressif	
Garrots	
Gaze imbibée de substance hémostatique	
Technique de réchauffement d'une victime	
Désobstruction par la méthode des claques dans le dos	
Désobstruction par la méthode des compressions abdominales	
Désobstruction par la méthode des compressions thoraciques	
Utilisation d'une bouteille d'oxygène	
Administration de l'oxygène par inhalation	
LVA chez une victime non traumatisée	
LVA chez une victime traumatisée	

Evaluation de la technicité	V*
LVA chez une victime assise	
Position latérale de sécurité à 1 secouriste	
Position latérale de sécurité à 2 secouristes	
Aspiration de mucosité	
Compressions thoraciques	
Ventilation artificielle par voie orale	
Administration d'oxygène par insufflations	
Ventilation artificielle avec insufflateur manuel	
Utilisation d'un défibrillateur automatisé externe	
Mise en place d'une canule oropharyngée	
Traumatismes	
Immobilisation d'un membre au moyen d'une attelle à dépression	
Immobilisation d'un membre au moyen d'une attelle modulable	
Immobilisation d'un membre supérieur au moyen d'écharpes	
Maintien de la tête en position neutre	
Pose d'un collier cervical	
Retrait d'un casque de protection	
Application de froid	
Emballages au moyen d'un pansement stérile	
Pansement et maintien d'un pansement	
Utilisation d'un lot membre arraché ou sectionné	
Relevage et brancardage	
Préparation d'un dispositif de portage	

**Mettre une croix lorsque l'apprenant a réalisé correctement la technique lors de la phase d'apprentissage ou la mise en situation (cas concret)*

Synthèse de l'évaluation des techniques et procédures :

Chaque technique a été réalisée correctement au moins 1 fois :

☐ **OUI** ☐ **NON**

Observations :

Secouristes Français Croix Blanche

FICHE D'EVALUATION SOMMATIVE D'UNE MISE EN SITUATION PSE 1

(CAS CONCRET)

Date : **Heure :**	**Nom du formateur :**
Participant 1 : Compétences validées : 2 3 4 5 6 *	**Participant 3 :** Compétences validées : 2 3 4 5 6 *
Participant 2 : Compétences validées : 2 3 4 5 6 *	**Thème du cas concret :**

		1	2	3	Observations :
2	Assurer une protection immédiate et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.				
	Réalise le **1er regard** (*signale si besoin son arrivée sur les lieux*)				
	Met en œuvre les **mesures de protection** (collective et individuelle)				
3	Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services de secours appropriés.				
	Réalise le **2ème regard** – recherche la plainte principale et /ou une menace vitale				
	Réalise le **3ème regard** – apprécie les fonctions vitales (respiratoire/circulatoire/neurologique)				
	Réalise le **4ème regard** – (interroge/examine/mesure)				
	Transmet l'(s) **alerte**(s) au moment opportun				
	Réalise la **surveillance** au moment opportun				
4	Réaliser les gestes de premiers secours face à une victime.				
	La **CAT** est adaptée et conforme				
	Le choix et l'utilisation des **matériels** sont adaptés et conformes				
	Les **techniques** sont adaptées à l'état de la victime et conformes				
5	Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvre d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.				
	Applique et respecte les **consignes** données lors d'une **immobilisation** de membre				
	Prépare un **dispositif de transport**				
6	Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.				
	Lors de la surveillance, si besoin, **réagit et adapte la CAT** de façon pertinente selon l'évolution de l'état de la victime				
1	Evoluer dans le cadre juridique et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi				
	Utilise correctement les **documents** nécessaires et conformes de l'autorité d'emploi (fiches bilan, réflexes, main courante…)				
	Respecte les **règles d'hygiène et le tri** des déchets				
	Adapte son **attitude et son comportement** à la victime et aux autres intervenants				

A : Attitude adaptée prise en charge conforme de la victime
B : Quelques difficultés ne mettant pas en jeu la prise en charge de la victime
C : Désorganisation, imprécision mettant en jeu l'efficacité de la prise en charge de la victime
D : Méconnaissance et inefficacité de la prise en charge de la victime
NE : Non Évalué
**Entourer les compétences atteintes*

Appréciations :

Les évaluations formatives sont reportées sur la fiche d'évaluation de la mise en œuvre des savoirs et des procédures

PSE 1, au moyen des valeurs suivantes :

A : attitude adaptée – prise en charge conforme de la victime,
B : quelques difficultés ne mettant pas en jeu la prise en charge de la victime,
C : désorganisation, imprécision mettant en jeu l'efficacité de la prise en charge de la victime,
D : méconnaissance et inefficacité de la prise en charge de la victime.
NE : non évalué

Lorsque les critères du cas concret sont en A ou en B, le formateur notera OUI
Lorsque les critères du cas concret sont en C ou en D, le formateur notera NON

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE DES PROCEDURES PSE 1

1	Evoluer dans le cadre juridique applicable dans son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi. *	Note du questionnaire : ...../..... Supérieur ou égal à 50 % de bonnes réponses : **OUI** Moins de 50% de bonnes réponses : **NON**

	Compétences de la formation PSE 1	**Cas 1***	**Cas 2***	**Cas 3***	**Cas 4***	Cas 5	Cas 6	**Observations**
2	Assurer une protection immédiate et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.							
3	Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés.							
4	Réaliser les gestes de premiers secours face à une victime.							
5	Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvre d'immobilisation, de relevage ou brancardage.							
6	Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.							

<u>Évaluation de la mise en œuvre des savoirs et procédures PSE 1</u> *(les compétences 1-2-5-6 sont validées au moins **une fois** par un **oui** et les compétences 3-4 sont validées au moins **deux fois** par un **oui**)* ***** mettre : oui ou non	**OUI**	**NON**

EVALUATION CERTIFICATIVE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE PSE 1

Avis final de certification de l'équipe pédagogique	**Apte***	**Inapte***

Fais-le : ……/……/…… **à :**

Nom et signature des formateurs : **Nom et signature de l'apprenant :**

Nom et signature du responsable pédagogique

ANNEXE 2 : Attestations et diplômes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

"SERVIR"

Secouristes Français
Croix Blanche

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE SECOURISTE – PSE1

Bussy-Saint-Martin, le XX-XX-XXX

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du « date arrêté habilitation » portant habilitation de la Fédération des Secouristes Français Croix-Blanche pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° SFCB-PSE1-XXXX-XXXX, établi en date du XX-XX-XXXX ;

Le président, déclarant que

Civilité -- Prénom NOM
Né le 18 février 2008 à Paris (75)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé

Délivre à **Civilité -- Prénom NOM** le présent certificat de compétences.

Le Président fédéral
Prénom- NOM
Cachet

PSE1-FSFCB n°XXXX-XXXXXX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

"SERVIR"

Secouristes Français
Croix Blanche

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
SECOURISTE – PSE1
Programme XXXX

Bussy-Saint-Martin, le XX-XX-XXXX

· Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
· Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
· Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
· Vu l'arrêté du « date arrêté habilitation » portant habilitation de la Fédération des Secouristes Français Croix-Blanche pour les formations aux premiers secours
· Vu la circulaire du XX XX XXXX relative au programme de formation continue XXXX pour les unités d'enseignement des premiers secours ;
· Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° SFCB-FC-PSE1-XXXX-XXXX, établi en date du XX-XX-XXXX ;

Le président, déclarant que

Civilité -- Prénom NOM
Né le XX XX XX à XXXX (dept)
a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement
« premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)
qui s'est déroulée du XX-XX-XXXX au XX-XX-XXXX à XXXX.

Ses compétences de secouriste (PSE 1) peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre inclus de l'année XXXX, sous l'égide d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont exigées.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président fédéral

Prénom-NOM
Cachet

FC-PSE1-FSFCB n° XXXX-XXXXXX

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Afin de déterminer l'efficacité de cette formation, merci de compléter l'évaluation suivante le plus sincèrement possible

Date de la formation :
Nom du formateur :
Nom du candidat :

EVALUATION DU PROGRAMME				
Respect du programme				
Durée de la formation				
Interactivité				
Apports et connaissances				
Vos commentaires :				

EVALUATION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT				
Pédagogie				
Maitrise du sujet				
Relations avec les participants				
Temps d'échange				
Vos commentaires :				

EVALUATION DE LA LOGISTIQUE				
Salles				
Matériels et équipements				
Accueil des participants				
Repas – pauses				
Vos commentaires :				

QUALITE GLOBALE DE LA FORMATION
Les points forts de la formation ?
Les axes d'amélioration de la formation ?
Vos commentaires :

Termes et définitions

Activité :
Totalité ordonnée de diverses actions, mouvements ou processus.

Activité pédagogique
Types d'occupations que peuvent avoir les apprenants et/ou le formateur. II existe trois types d'activités pédagogiques :
- ***Activité de découverte :*** l'apprenant découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas.
- ***Activité d'apprentissage :*** le formateur ou un autre émetteur transmet des savoirs, l'apprenant apprend.
- ***Activité d'application :*** les apprenants appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Apprenant : Personne active et engagée dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement de connaissances et de leur mise en œuvre.

Apprentissage : Technique d'enseignement constituant une des phases d'une séquence pédagogique.
L'apprentissage a pour finalité, pour l'apprenant, d'acquérir, d'approfondir des connaissances et de développer des aptitudes.

Aptitude : Capacité naturelle ou acquise d'un apprenant à assimiler des connaissances et à développer des compétences. Elle reflète ses prédispositions à suivre efficacement une formation et à atteindre les objectifs fixés.

Asynchrone : Apprentissage décalé dans le temps, où les apprenants travaillent à leur rythme sur des contenus pédagogiques préenregistrés ou écrits (vidéos, modules e-learning, forums).

Attestation de formation : Document obligatoire à remettre aux apprenants à l'issue de toute formation quelle que soit sa durée.

Autorité d'emploi : Responsable d'un organisme œuvrant dans le domaine de la sécurité civile ou président d'une association agréée sécurité civile, ou son représentant.

Blended Learning : Approche mixte combinant des séances en présentiel (face-à-face avec un formateur) et des activités en ligne (distanciel), pour allier interactivité et autonomie.

Capacité de l'apprenant : Ensemble d'aptitudes que l'individu met en œuvre dans différentes situations. Une combinaison de plusieurs capacités est souvent reconnue comme nécessaire pour qualifier et exercer une compétence. Les capacités sont souvent exprimées en termes de savoirs et savoir-faire. La capacité est un potentiel opérationnel qui n'est pas encore éprouvée en situation réelle.

Certificat de compétences : Document écrit délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'état, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation.

Compétence : Capacité à mobiliser des connaissances, des savoir-faire et des comportements dans un contexte donné pour accomplir une tâche ou résoudre un problème.

Conducteur de formation : appelé aussi déroulé ou scénario pédagogique, fil conducteur, il est un outil structurant qui guide le déroulement d'une séance d'enseignement, définissant les objectifs, les compétences ciblées et les modalités d'apprentissage.
Il est utilisé par les formateurs pour organiser leur intervention d'une manière cohérente et efficace.

Démonstration pratique : Technique pédagogique qui peut constituer une phase d'une séquence pédagogique. Elle a pour objectif de permettre aux apprenants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension.

Déroulé pédagogique : Document qui présente de manière chronologique et structurée l'enchaînement des activités, des contenus et des méthodes utilisées durant une session de formation, pour garantir la fluidité et l'efficacité de l'apprentissage.

Digital Learning : Ensemble des méthodes d'apprentissage s'appuyant sur les technologies numériques, incluant e-learning, Serious Games, classes virtuelles et plateformes collaboratives.

Etude de cas : Technique pédagogique qui peut constituer une phase d'une séquence pédagogique. Elle a pour objectif de mesurer le niveau de connaissance des apprenants face à une nouvelle situation donnée, afin de procurer au formateur une base de travail pour lancer l'acquisition des savoirs.

Evaluation de la formation : Action réalisée à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques d'une action de formation. Cette évaluation est réalisée par l'ensemble des intervenants, formateur, autorité d'emploi. Cette évaluation est réalisée à la fin de la formation (dite à chaud) mais sera aussi réalisée ultérieurement (dite à froid).

Evaluation formative : Elle a pour objectif d'informer l'apprenant, puis le formateur, du niveau d'atteinte des objectifs fixés. Elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercice d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le niveau de progression de l'apprenant vers l'objectif général de la formation en lien avec les compétences.

Exposé directif : Technique pédagogique permettant de transmettre des informations en un temps déterminé.

Exposé participatif ou interactif : Technique pédagogique qui constitue une phase d'apprentissage dans une séquence pédagogique. Cela permet aux apprenants d'acquérir un ou plusieurs savoir(s).

Face à face pédagogique : Situation de formation où un formateur et des apprenants interagissent directement, en présentiel ou en distanciel synchrone, favorisant l'échange, l'accompagnement personnalisé et la transmission des connaissances en temps réel.

Formateur : Personne chargée de transmettre des connaissances, des savoir-faire et des compétences à des apprenants, en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques adaptées pour faciliter leur montée en compétences et l'atteinte des objectifs de formation. C'est une personne exerçant une activité reconnue.

FOAD : Formation Ouverte À Distance, un dispositif d'apprentissage flexible où les apprenants accèdent aux contenus et activités pédagogiques à distance, souvent via internet, à leur propre rythme ou selon des plages horaires définies.

Formateur de formateurs : Personne qualifiée chargée de former des formateurs, en leur transmettant les méthodes pédagogiques et techniques nécessaires pour enseigner efficacement. Il assure que les futurs formateurs maîtrisent les protocoles de sécurité, les gestes de secours et les exigences pédagogiques propres à la formation des intervenants en sécurité civile.

Formation continue : Activité ayant pour objectif de permettre le maintien des acquis, l'actualisation et le perfectionnement des connaissances et l'acquisition de nouveaux savoirs, savoir-faire, des citoyens acteurs de sécurité civile.

Formation initiale : Ensemble des connaissances acquises en tant qu'apprenant, avant de pouvoir exercer une activité ou tenir un emploi, dans le cadre d'un référentiel national de sécurité civile.

Ludopédagogie : Méthode d'apprentissage qui utilise le jeu comme outil pédagogique, pour rendre l'acquisition des connaissances plus engageante, interactive et motivante tout en facilitant la compréhension des concepts.

Méthode pédagogique : Ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour que le formé acquière un ensemble de savoir, savoir-faire, conforme aux objectifs pédagogiques.

Matériel pédagogique : Tout matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique par le formateur.

Mise en situation : Technique pédagogique qui permet aux apprenants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident ou de malaise, ou dans le cadre d'une activité de formation.

Moyens pédagogiques : Ensemble des outils, méthodes et ressources mis à disposition par le formateur pour faciliter l'apprentissage des apprenants. Cela inclut les supports de cours (diaporama, fiches…), les matériels pratiques (mannequins, simulateurs…), les outils numériques (plateforme en ligne, vidéos) et les méthodes d'animations (étude de cas, exposé…).

Objectif de formation (général) : Résultat attendu à l'issue d'une action de formation. Il décrit ce que l'apprenant doit être capable de réaliser en termes de savoirs (connaissances), savoir-faire (compétences techniques) et savoir-être (comportement) une fois la formation terminée.

Objectif pédagogique : Objectifs précis et mesurables qui définissent ce que l'apprenant doit savoir, comprendre et être capable de faire à l'issue d'une séquence d'apprentissage. Ils sont souvent plus détaillés que les objectifs généraux et intermédiaires.

Objectif de séquence : Détaille très précisément un aspect particulier de l'objectif pédagogique, visant une compétence ou une connaissance bien déterminée que l'apprenant doit acquérir à court terme.

Organisation de la formation : Structure et planification des différentes étapes de la formation, incluant la répartition des contenus, la durée des sessions, les modalités d'évaluation et les méthodes pédagogiques à utiliser pour optimiser l'apprentissage des apprenants.

Outils pédagogiques : Ressources et supports utilisés pour faciliter l'apprentissage, tels que des supports écrits, des vidéos, des questionnaires, des simulations, des exercices pratiques ou des plateformes d'apprentissage en ligne.

Pédagogie active : Approche pédagogique qui place l'apprenant au centre du processus d'apprentissage, en favorisant la participation active à travers des activités pratiques, des projets, des jeux de rôle et des résolutions de problèmes.

Prérequis : Maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires pour suivre valablement un module de formation ou une formation complète.

Présentiel : Mode de formation où les apprenants et le(s) formateur(s) se rencontrent en face à face, généralement dans une salle de formation, pour des échanges directs, des discussions et des activités pratiques.

Programme de formation : Document détaillant l'ensemble des contenus, objectifs et modalités d'une formation. Il définit les compétences à acquérir, les méthodes pédagogiques employées, et la durée du parcours.

Public cible : Groupe précis de personnes visées par une formation, un produit ou un service, défini en fonction de du besoin, des attentes, du niveau ou des caractéristiques spécifiques.

Responsable de formation : Personne en charge de la gestion, de la coordination et de l'organisation d'un programme de formation. Elle veille à la qualité pédagogique, la logistique, le suivi des apprenants et l'évaluation des formations.

Savoir : Ensemble des connaissances théoriques acquises par l'apprentissage et l'expérience, qui peuvent être appliquées dans un contexte donné.

Savoir-être : Ensemble des attitudes, comportements et compétences humaines à associer avec les connaissances (savoir) et les capacités techniques (savoir-faire) pour une pleine efficacité professionnelle.

Savoir-faire : Ensemble des compétences pratiques et techniques qu'une personne est capable de mettre en œuvre pour accomplir une tâche ou résoudre un problème dans un domaine spécifique. Il s'agit de la capacité à appliquer des connaissances théoriques dans un contexte concret.

Scénario pédagogique (conducteur de formation) : Plan détaillé de l'action de formation, décrivant, à chaque phase les étapes pédagogiques à suivre, les méthodes, les outils utilisés et les objectifs à atteindre.

Séquence pédagogique : Unité d'apprentissage, souvent d'une durée déterminée, comportant un ou plusieurs objectifs pédagogiques à atteindre et une série d'activités ou d'exercices pour y parvenir.

Support pédagogique : Matériels, ressources ou outils utilisés pour transmettre les savoirs et faciliter l'apprentissage. Cela inclut des documents écrits, des vidéos, des présentations, des questionnaires, etc…

Session de formation : Période spécifique pendant laquelle un groupe d'apprenants suit une formation. Elle peut durer plusieurs heures ou jours et comprend des activités d'apprentissage variées.

Synchrone : Apprentissage en temps réel où formateur(s) et apprenants interagissent simultanément (visioconférences, webinars, classes virtuelles).

Technique pédagogique : Méthode ou approche utilisée par le(s) formateur(s) pour faciliter l'apprentissage (exemples : l'étude de cas, les jeux de rôle, la démonstration, ou le brainstorming…).